



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE  
**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**COMMUNE DE CHEMILLÉ-EN-ANJOU**

**CONSULTATION DU PUBLIC**

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2018, une consultation du public est ouverte en mairie de CHEMILLÉ-EN-ANJOU, du lundi 14 mai 2018 à 9H au lundi 11 juin 2018 à 17H30 inclus à la suite de la demande formulée par Monsieur le Directeur Général COURANT SA, afin d'être autorisé à implanter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) située « Les Bretesches » Chanzeaux 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n°2760.3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **CHEMILLÉ-EN-ANJOU**, **du lundi 14 mai 2018 à 9H au lundi 11 juin 2018 à 17H30**, aux jours et heures suivants : **du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 et le samedi de 9H à 12H** ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr), rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **CHEMILLÉ-EN-ANJOU** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : **pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr**.

le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.